

DOSSIER SPÉCIAL : ÉLECTIONS URPS



- ➔ L'interview de Philippe Cochard
Lire page 3
- ➔ L'interview croisée de Sylvie Lapierre et Marie-Françoise Duffrin
Lire page 12
- ➔ Les forces en présence en Île-de-France
Lire page 7

Les 14^{èmes} Assises Nationales de la Kinésithérapie

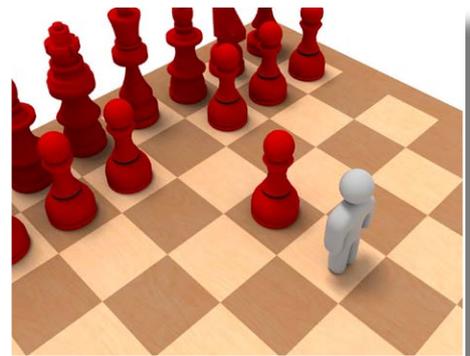


Le nouveau siècle
de la kinésithérapie

Que
s'est-il
passé à
Lille ?

Lire page 14

Dépassements d'honoraires et mutuelles : le règlement de comptes



Lire page 17

Avec la régionalisation, c'est la réorganisation ; prenons notre avenir en main.

Nous ne pouvons rien attendre de l'opposition : beaucoup de paroles, de promesses, pas de construction, que des propositions complaisantes que l'on voudrait soutenues par des études approfondies.

Soyons réalistes.

Il n'est pas question de se voir imposer des nouveaux référentiels, tant qu'une étude claire et cohérente ne soit rendue sur les pratiques. Il suffit déjà de se voir appliquer des mesures comptables sans aucune concertation, sous couvert d'études irrationnelles, sans fondement médicalement raisonné.

Maîtrise comptable, référentiels pour restreindre notre activité, liberté d'installation menacée, refus administratifs, refus médicaux, formation initiale d'un autre âge, formation continue confisquée, de tout cela nous devons renégocier.

Un bouquet dira t-on :

combien d'énergie allons-nous devoir déployer pour s'opposer à tous ces projets !

que de compétences allons-nous devoir mettre en œuvre pour démonter les tentatives d'assassiner notre exercice !

L'avenir, c'est à nous de le construire.

Nous devons maîtriser notre formation continue et valoriser notre formation initiale, faire valoir notre diplôme d'état, le porter au niveau européen, imposer notre savoir faire et le faire savoir.

Les enjeux sont d'actualité, l'occasion nous est donnée, rien ne doit nous être dicté. Nous devons nous impliquer pour construire la médecine de demain, pour moderniser un système que beaucoup déjà nous envient, sinon ce sera le bras de fer.

Les élections sont là, celles des URPS, nous devons nous déterminer et confier à des candidats expérimentés l'avenir de notre destinée ; confirmés par le plus grand nombre, ils seront respectés.

La lutte continue, devant la menace les rangs se resserrent, unis nous feront front.

Votre avenir est dans votre bulletin de vote.

Bernard Codet

Sommaire

Page 3 : Interview de Philippe Cochard

Page 6 : Téléthon

Page 7 : URPS : Les forces en présence

Page 12 : Interview croisée

Page 14 : 14^{èmes} Assises nationales de la kinésithérapie

Page 17 : Dépassement d'honoraires et mutuelles

Page 18 : Le hold-up de la kinésithérapie

Page 20 : Cadeau fiscal... Peut-être pas
La rumeur mieux qu'un référentiel

Page 21 : DEP-DAP-BÉMOL // DINGUE DINGUE
Les immortelles d'Audiard

Page 22 : Congrès, humour et gastronomie

Directeur de la publication :
Bernard Codet

Rédacteur en chef :
Philippe Cochard

Comité de rédaction:
Jean-Louis Besse, Sandrine Bressand, Claude Cabin, Éric Charuel, Jacques Duboin, Jean-Pierre Lemaître, Dinah Mimoun, Fanny Rusticoni, Odile Sandrin, Ludwig Serre.

Contact :
kfp@smkrp.org

Graphisme et mise en page :
Claude Cabin

Crédits photos : Claude Cabin, Svilen Milev, Michal Zacharzewsk, Vangelis Thomaidis, Hector Landaeta, www.photl.com, www.photo-libre.fr.



Faites-nous partager vos bonnes
adresses, curiosités, clins d'œil, etc
kfp@smkrp.org



KFP : Pour commencer, pouvez-vous vous présenter en quelques mots ? Parcours professionnel, engagements divers (syndical ou autre), etc.

Ph. Cochard : Masseur-kinésithérapeute diplômé en 1980, diplômé en ostéopathie en 1986, syndiqué à la FFMKR dès 1980, j'ai rejoint le Conseil

d'Administration du Syndicat de Paris en 1998, puis j'ai occupé les postes de Trésorier Général, Secrétaire Général, Président. Actuellement Vice-président de ce Syndicat, j'assume également la présidence de l'Union Régionale des Syndicats d'Île-de-France affiliés à la FFMKR depuis 2007.

KFP : Pouvez-vous m'expliquer pourquoi vous avez souhaité vous porter candidat ?

Ph. Cochard : Investi dans la défense de notre profession depuis de nombreuses années, conscient de l'importance du pouvoir des ARS dans la conduite de la politique de santé, j'estime nécessaire d'agir au plus haut niveau de l'action syndicale en région Île-de-France face à la toute puissance que nous promet d'imposer le Directeur de l'ARS.

Claude Evin, puisqu'il s'agit de lui, ancien Ministre de la santé, demeure de triste mémoire pour les kinésithérapeutes, car initiateur de la notion d'enveloppe globale et par conséquent de la baisse de notre lettre-clé en 1999.

L'ARS, en ayant presque tout pouvoir pour assumer ses deux principales missions à savoir le pilotage de la politique de santé publique, et la régulation de l'offre de santé en région, se prépare à imposer aux kinésithérapeutes libéraux le contrôle et la régulation de leurs possibilités d'installation, à leur imposer sa propre organisation de la permanence et de la continuité des soins, à diligenter des inspecteurs pour des missions d'examen de pertinence des actes, à évaluer la qualité de leur formation, à leur imposer une formation continue obligatoire que ceux-ci devront financer eux-mêmes, à organiser

la mobilisation de professionnels pour faire fonctionner des plateaux techniques hospitaliers, et surtout à maîtriser les dépenses de

santé par tous les moyens : autant d'objectifs qui vont tous à l'encontre du caractère libéral de notre activité auquel je suis très attaché !

L'ARS gère également les fonds du FIQCS (Fonds d'Intervention pour la Qualité et la Coordination des Soins), c'est-à-dire qu'elle a tout pouvoir pour contrôler le financement des réseaux de soins, pour initier de nouveaux modes d'exercice comme les pôles de santé ou les maisons de santé pluridisciplinaires.

Nous ne pouvons laisser tout ceci se mettre en place sans être présents pour négocier et défendre les intérêts de chacun des kinésithérapeutes libéraux. Aucune contrainte ne peut être envisagée sans contrepartie, en particulier financière !

KFP : Comment la liste de votre région a-t-elle été construite ? Est-il vrai qu'elle rassemble des membres du SN et des membres de la Fédé ? A-t-il été facile de choisir la tête de liste ?

Ph. Cochard : Notre liste a été élaborée à partir de quatre principes de base : représentation de l'ensemble du territoire régional, mixité, ouverture, et compétences.

C'est donc tout naturellement que les huit têtes de liste sont issues des huit départements de la région, classées par ordre d'importance numérique des kinésithérapeutes y exerçant.

Nous avons veillé à l'implication au sein de notre liste de plusieurs consœurs, lesquelles sont en mesure d'apporter une richesse indispensable aux actions de l'URPS ; rappelons simplement qu'aujourd'hui elles représentent la moitié des nouveaux diplômés. Si nous ne sommes pas à parité, nous n'avons néanmoins rien à envier aux listes concurrentes en ce domaine... Toutes les tranches d'âge sont représentées, alliant ainsi fraîcheur, inventivité, expérience, etc.

En termes d'ouverture, plusieurs candidats ne sont pas adhérents à des syndicats, mais il n'est pas exact qu'il y ait des membres d'autres organisations

Élections



URPS

syndicales : tout au plus certains ont été par le passé membres d'autres Syndicats, et ils ont fait le choix intelligent de rejoindre le seul Syndicat expérimenté – la FFMKR – qui soit en mesure de défendre les intérêts et de porter les revendications de la profession.

Outre l'expérience de responsables syndicaux rompus aux négociations avec les interlocuteurs de la profession, nombre de nos candidats possèdent des compétences variées telles l'administration de réseaux de soins, la gestion d'associations de professionnels, l'enseignement dans les IFMK, l'expertise judiciaire, ou encore la maîtrise en économie de santé.

Tout ceci en fait une liste solide, unie, compétente, et représentative de l'ensemble de la profession et sur l'ensemble de la région.

notre concurrent historique, souvent en harmonie, quelquefois en réelle opposition, mais, pour ce qui nous concerne, toujours dans le

souci de profiter à la profession et aux professionnels. Nous mettrons tout en œuvre pour qu'il en soit ainsi au sein de l'URPS, où les compétences de chacun seront bien plus importantes que l'appartenance syndicale, même si celle-ci ne doit pas être reniée bien évidemment, ne serait-ce que par rapport aux orientations nationales de nos organisations représentatives.

Élections



KFP : Est-ce important pour vous de mettre en valeur le côté « unitaire » de votre liste ? Allez-vous communiquer là-dessus ? Cela me semblerait judicieux, d'autant plus qu'au sein de l'ARS, l'URPS des kinés sera chargée de représenter *tous* les kinés de la région, au-delà des clivages syndicaux ou autres.

Ph. Cochard : Comme vous le faites justement remarquer, l'URPS représentera – mais surtout défendra les intérêts – de tous les kinésithérapeutes conventionnés de la région et au-delà, la profession. Si notre liste est la plus unitaire, homogène, alliant diversité, compétences et expérience, elle n'est pas seule en lice : deux autres sont présentes à cette élection, l'URPS sera donc composée de diverses tendances. Néanmoins, au niveau de la région Île-de-France, nous avons des convergences sur bien des sujets avec au moins une des deux organisations syndicales présentant une liste : ceci est d'ailleurs naturel, les problématiques auxquelles sont confrontés nos consœurs et confrères ne varient pas avec les clivages syndicaux, et les moyens et solutions proposés sont souvent semblables. Nous travaillons de longue date aux côtés de

KFP : Comment imaginez-vous votre mission concrètement ?

Ph. Cochard : Les missions dévolues à l'URPS pour « contribuer à l'organisation de l'offre de santé régionale » sont au nombre de sept : préparation et mise en œuvre du projet régional de santé ; analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins ; organisation de l'exercice professionnel notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice ; actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique ; mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins ; déploiement et utilisation des systèmes de communication et d'information partagés ; mise en œuvre du développement professionnel continu.

Ces missions recouvrent un large spectre gouvernant notre activité professionnelle, elles vont nécessiter un important investissement des élus à l'URPS, une opiniâtreté permanente, une capacité d'opposition aux objectifs destructeurs de l'ARS, une force de proposition inventive et réaliste, et une coopération sans compromission avec les autres professions de santé : toutes qualités que les candidats de notre liste, et moi-même en particulier, cultivons depuis de nombreuses années par la formation à ces situations, l'expérience des relations avec toutes les instances maintenant réunies au sein de l'ARS, les nombreux contacts et expériences de travail avec les représentants des autres professions.

Ma mission s'inscrit dans l'objectif permanent de la sauvegarde de notre exercice libéral, de notre liberté d'installation, de l'amélioration des conditions d'exercice des kinésithérapeutes, de la vigilance en matière de sécurité dans nos cabinets, de la réévaluation de nos revenus y compris par d'éventuels nouveaux modes de rémunération, de rehausser le niveau de la profession, de placer le kinésithérapeute libéral comme acteur de santé incontournable en Île-de-France, de faire valoir ses compétences au sein du système de soins, ses capacités à être orienteur, préventeur, et par là-même sa légitimité à obtenir l'accès direct des patients à ses soins.

KFP : Que dites-vous aux kinés autour de vous pour les convaincre qu'ils sont concernés par les URPS, qu'ils vont être touchés de près, et pour qu'ils comprennent qu'il est important de voter ?

Ph. Cochard : Nos confrères et consœurs sont tous conscients de la dégradation de leurs conditions d'exercice depuis des décennies, mais peut-être ne mesurent-ils pas les dangers que représente la régionalisation de la gestion de la santé, telle qu'elle a été instaurée par la Loi HPST.

Si la réaction n'est pas à la hauteur des attaques qui vont fondre encore plus nombreuses sur notre activité, cette dégradation dans les toutes prochaines années sera sans précédent !

Pour la première fois, l'ensemble des professionnels, c'est-à-dire particulièrement ceux d'entre eux qui ont fait le choix d'ignorer tout engagement syndical – ce qui est tout à fait respectable – vont être à même de s'exprimer par leur vote à ces élections : c'est le moment pour eux de montrer au

Gouvernement et à l'Assurance Maladie leur détermination à ne pas se laisser assassiner sans manifester leur volonté de continuer

à exercer librement une profession qu'ils ont choisie, pour le bien de leurs patients et dans le souci de la santé publique, et ne pas devenir les parents pauvres d'un système sans cesse plus contraignant, qui bafoue leur honnêteté et leur compétence.

KFP : Quels sont les dossiers que vous voudriez porter prioritairement ?

Ph. Cochard : Les priorités sont pour moi les sujets qui touchent à la préservation de l'exercice libéral : liberté d'installation, liberté d'exercice, libre choix du mode d'exercice, liberté d'entreprise, liberté tarifaire, libre choix du patient de son thérapeute. Nous exerçons une profession dite libérale, il est primordial de redonner à ce mot tout son sens, de laisser à des professionnels compétents et responsables l'autonomie qu'ils méritent dans le cadre de leur activité.

Leur permettre de s'installer où ils le désirent et non où on le leur impose même si aucune structure d'accueil n'existe pour que leur famille mène une vie sociale décente, leur permettre d'exercer leur art avec l'autonomie et la responsabilité que leur autorisent leur formation, leur expérience comme leur conscience professionnelle, et ceci sans crainte pour la sécurité de leur personne.

Leur permettre d'obtenir une rémunération de leur activité plus juste au regard du niveau de charges très élevé de notre région, de compenser une demande de disponibilité importante par des rémunérations complémentaires, de percevoir une compensation financière en échange de charges administratives de plus en plus importantes.

Mais cela ne sera pas possible sans le plus grand nombre : du 10 au 16 décembre, tous les masseurs-kinésithérapeutes conventionnés sont appelés à voter, ils doivent tous accomplir leur devoir électoral pour montrer au Gouvernement et à l'ARS l'opposition d'une profession forte et unie, décidée à ne plus laisser bafouer leur liberté de travailler. Le 10 décembre, votez sans tarder !

Élections



Les 3 & 4 décembre 2010
**LES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES
PRÊTENT MAIN(S) FORTE(S) AU
Téléthon**



Mon Kiné...
partenaire de ma santé durable

Ordre des
masseurs-kinésithérapeutes

Tous les renseignements
sur le site www.ordremk.fr

Les 3 & 4 décembre 2010,
les masseurs-kinésithérapeutes
proposent un évènement kinésithérapique
au profit du Téléthon.

Renseignez-vous
auprès de votre praticien !



ON A TOUS
RAISON(S)
D'Y CROIRE

AFM
Association Française contre les Myopathies

Téléthon 2010

Les masseurs-kinésithérapeutes de Paris seront dans la Galerie Commerciale de la Tour Montparnasse les 3 et 4 décembre 2010.

Ils seront présents pour conseiller le public par exemple sur la prévention du mal de dos, des jambes lourdes, mais aussi quels sont les bons gestes à adopter pendant le travail ou simplement dans la vie quotidienne, quelle conduite tenir face à la bronchiolite, de quelle façon reprendre le sport après un arrêt plus ou moins long, et vous guider sur bien d'autres problèmes qui peuvent préoccuper la population.

Le public sera invité à l'issue de ces entretiens individuels à effectuer un règlement suivant les moyens de chacun.

Les recettes seront intégralement reversées à l'Association Française contre les Myopathies (AFM).

Cet évènement aura lieu les 3 et 4 décembre 2010, de 9 heures à 19 heures, au sein du Centre Commercial de la Tour Montparnasse (1^{er} étage), mis à disposition gracieusement et accessible par le 22 rue du Départ - Paris 15^{ème} ou le 17 rue de l'Arrivée - Paris 15^{ème}.

Contact : Odile Sandrin - 06 60 41 26 16

Élection URPS en IdF : les forces en présence

Dans quelques jours vous allez être appelé à voter pour élire vos représentants aux URPS. En Île-de-France, vous aurez le choix entre trois listes de 29 noms. Qui sont ces confrères qui briguent vos suffrages et qui sont les syndicats dont ils se réclament ?

Élections



L'Union



Née d'un mariage de raison entre le SNMKR et Objectif-Kiné, l'Union a été la planche de salut pour ces deux organisations qui peinaient à résister à la baisse générale de la syndicalisation. Il s'agit bien là d'une alliance de survie car les deux organisations sont intrinsèquement différentes, tant dans leur mode de fonctionnement que dans leur genèse.

Le SNMKR : Le deuxième syndicat historique des kinésithérapeutes a été un temps une force réelle d'action et de proposition. Ce temps est révolu. Depuis plusieurs années, le Syndicat National peine à tenir son rang. Miné par des querelles internes et par une instabilité permanente de son exécutif, il est depuis quelques mois réellement à l'agonie.

Le conseil national d'administration ne compte plus que huit membres dont trois sont issus du même département, le Nord.

L'affaire du dvd de formation publiés par l'ORREK, payés par vos cotisations FIF-PL et qui n'était visiblement pas à la hauteur de l'attente légitime des kinésithérapeutes, a largement contribué à la quasi-implosion du syndicat.

Objectif-Kiné (OK) : La Confédération Nationale des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux – OK (Objectif Kiné) est le regroupement de syndicats nationaux (MK France, SNKG, OMKLI) et de structures locales. Sa genèse (OK est issu d'une alliance de plusieurs syndicats, d'un collectif national et d'une coordination nationale) en fait un sympathique mais inefficace capharnaüm.

OK doit son audience actuelle à son rapprochement avec le SNMKR. Mais pour combien de temps encore OK pourra-t-il compter sur son partenaire qui faute d'un rapide électrochoc ne résistera pas longtemps ?

L'Union multiplie depuis quelque temps les fautes politiques.

- L'Union a soutenu le Conseil National de l'Ordre dans sa proposition de création du métier d'aide-kiné, alors que cette proposition indispose plus de 90 % des professionnels
- L'Union élabore avec l'UNCAM, depuis début juillet, trois nouveaux référentiels, dont celui sur la lombalgie qui risque fort de sonner le glas pour nos cabinets.



La liste de l'Union pour les élections aux URPS en Île-de-France

Yvan Tourjansky du SNMKR dirige cette liste. Élu du Conseil National de l'Ordre, il en a été le trésorier diversement apprécié (2007/2008). Il est le seul membre à ne pas avoir été réélu au Bureau en 2008, éviction sans doute en lien avec le montant de la cotisation largement décriée. Yvan Tourjansky fait partie du « clan du 92 » du SNMKR. Six candidats sont d'ailleurs issus de ce département dont Gildas Jouve, trésorier démissionnaire du Conseil Interrégional Île-de-France - la Réunion et Tristan Maréchal, ancien président du Syndicat National. Il faut savoir que même dans ce bastion historique du SNMKR que constitue le département des Hauts-de-Seine, la débandade fait rage. Encouragés par Jean-Marc Moreau, ancien dirigeant du syndicat, de nombreux adhérents ou anciens adhérents du SNMKR rejoignent la Fédération.



On ne peut que s'étonner de l'absence sur cette liste de deux figures parisiennes du SNMKR : Alain Abbeys, ancien président de SN Paris et Frédéric Srouf. L'absence de ces deux personnalités renforce si besoin était le sentiment de dégradation des relations au sein du Syndicat National.

On remarquera aussi l'absence de candidat issu du Val d'Oise et la 15^{ème} place occupé par le premier candidat de Seine et Marne.

Alizé

Regroupement officiel de groupuscules anti-Ordre, le syndicat Alizé existe depuis deux ans. Il prétend rassembler des kinésithérapeutes salariés et libéraux. Brandissant sa cotisation de 15 €, il revendique 2.500 adhérents.

Son seul haut fait d'armes est l'organisation du scandaleux mouvement de refus d'encadrement des étudiants (MREE) qu'il partage avec les organisations syndicales de salariés, CGT, Sud-Santé, CFDT, FO et consorts.

Il n'est pas difficile de résumer l'action et la seule vocation d'Alizé. Il s'agit exclusivement de la lutte contre l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes et son abrogation.

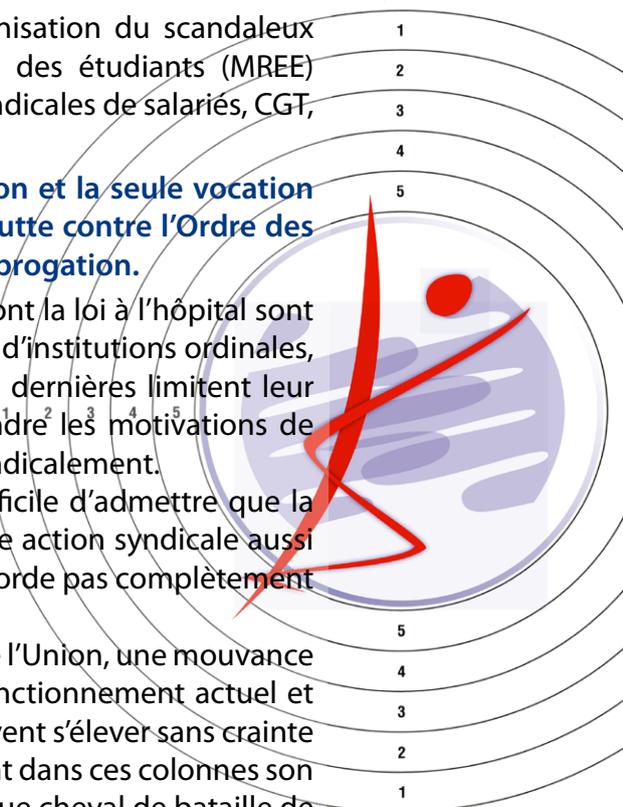
Les grandes centrales syndicales qui font la loi à l'hôpital sont bien entendu hostiles à toutes formes d'institutions ordinaires, y compris celle des médecins, car ces dernières limitent leur pouvoir. Là encore, on peut comprendre les motivations de certains confrères salariés engagés syndicalement.

Pour ce qui est des libéraux, il est difficile d'admettre que la haine de l'Ordre conduise à mener une action syndicale aussi

restrictive. À moins, peut-être, que l'on ait un exercice qui ne s'accorde pas complètement avec les prescriptions du code de déontologie de la profession.

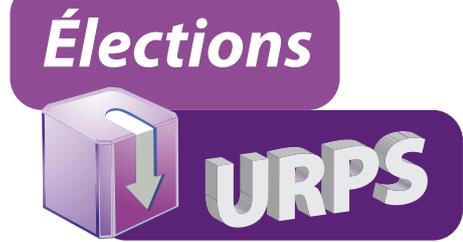
Il existe au sein de la FFMKR, et vraisemblablement aussi au sein de l'Union, une mouvance sceptique vis-à-vis de l'Ordre, notamment dans son mode de fonctionnement actuel et dans le respect de ses missions. Au sein de la FFMKR, ces voix peuvent s'élever sans crainte – votre serviteur en sait quelque chose ayant évoqué fréquemment dans ces colonnes son « *Ordino-scepticisme* » – sans pour autant que ce thème soit l'unique cheval de bataille de notre syndicat. Les vrais libéraux de santé ont bien d'autres adversaires à combattre.

Alizé, après avoir obtenu, on ne sait par quel subterfuge, l'aval du Ministère pour présenter des listes aux élections des URPS, est parvenu à présenter des candidats dans seulement cinq régions sur les vingt-six que compte la France métropolitaine et ultra-marine.



Élection URPS en IdF : les forces en présence 3/5

La liste Alizé en Île-de-France



Si vous exercez à Montreuil (93) et que vous souhaitez être représenté préférentiellement par des confrères de votre commune, alors pas une seule hésitation, votez Alizé. La liste comporte pas moins de sept candidats, soit près d'un sur quatre, issus de cette commune qui totalise, faut-il le rappeler, près de 0,57 % des kinésithérapeutes libéraux d'Île-de-France ! À croire que le pôle libéral du syndicat Alizé est principalement constitué de l'Amicale des Masseurs-Kinésithérapeutes de Montreuil.



Cela serait mentir car un autre « *nid* » existe. Si vous exercez dans l'agréable secteur situé entre Eaubonne et la forêt domaniale de Montmorency, ce n'est pas moins de cinq confrères et consœurs d'Alizé, regroupés sur quelques kilomètres carrés, qui attendent vos suffrages.

Par contre, si vous avez la malchance d'exercer en Yvelines, sachez que le vent nouveau de la kinésithérapie n'a pas encore soufflé sur votre département et que seulement une très faible brise est venue balayer le Val de Marne, la seule candidate du 94 brillant en 29^{ème} position !

La FFMKR

Le premier syndicat représentatif de la profession aligne en Île-de-France une équipe solide et motivée. Sa constitution a été réalisée selon les principes suivants :

- **La représentativité départementale.** Chaque kinésithérapeute francilien sera représenté par au moins un confrère de son propre département. Les huit premiers candidats de la liste sont issus des huit départements d'Île-de-France. Les suivants ont été choisis au prorata des kinésithérapeutes libéraux exerçant dans chaque département.
- **L'engagement et la compétence.** Les âpres négociations que va devoir mener notre URPS nécessitaient de réunir des candidats aux compétences et aux expériences variées. Aux cotés de Philippe Cochard, figure incontournable du syndicalisme professionnel en Île-de-France, se sont regroupés des candidats aux multiples facettes et aux responsabilités impliquant l'ensemble de la kinésithérapie libérale.
- **L'ouverture.** Les URPS se devant de représenter l'ensemble des libéraux de la région, et non seulement les syndiqués, deux consœurs non syndiquées figurent en bonne place sur la liste.



La FFMKR, quoi qu'en disent ses détracteurs, reste le meilleur outil de défense des kinésithérapeutes. Ses adversaires tentent de la faire passer pour une « vieille dame » dirigée par quelques hiérarques syndicaux prêts à signer tout et n'importe quoi. Ce n'est là que le fruit de la jalousie ou de l'ignorance. La Fédération est un organisme où la démocratie a un sens, où la pluralité des idées peut s'exprimer sans limites et où le pragmatisme de l'action, en faveur de la profession, domine les carcans idéologiques.

L'« Union », la Fédération l'a faite depuis toujours car elle est l'union de syndicats départementaux animés par des praticiens de terrain, bénévoles et dévoués.

Élection URPS en IdF : les forces en présence 4/5

D'ailleurs les kinésithérapeutes ne s'y trompent pas. La Fédération dispose d'un nombre suffisant d'adhérents qui, par leurs engagements et leurs cotisations, lui permettent de mener tous les combats syndicaux. Ne vous laissez pas abuser par les Tartuffes qui voudraient vous faire croire qu'avec une cotisation de 15 € il est possible d'agir efficacement. La représentation de la profession, y compris à l'international, exige des moyens.

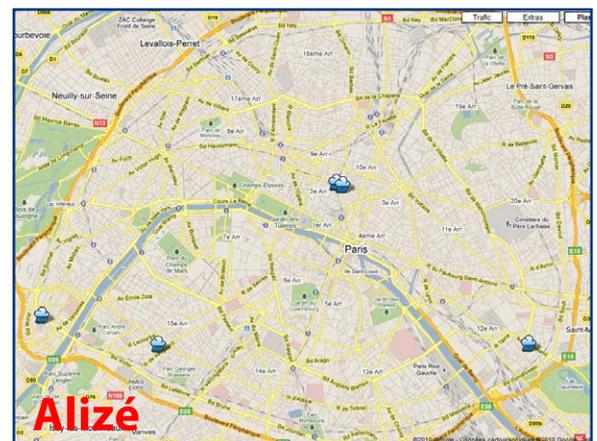
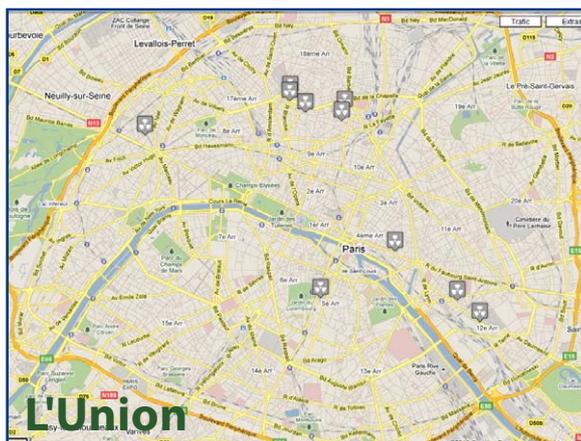
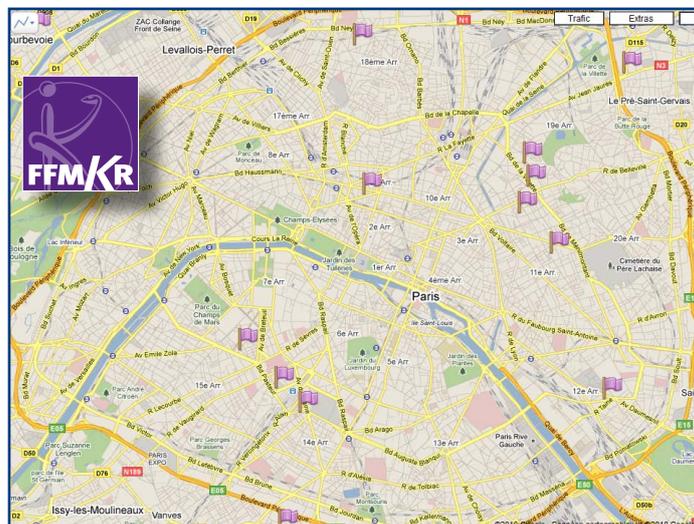
La FFMKR a su prendre le vent du combat interprofessionnel et de l'action en direction des députés et des sénateurs, mais aussi en direction des instances gouvernementales qui gèrent la santé en France. Certes, les interventions discrètes auprès des élus de la République sont-elles moins *glamour* que le poing levé dans la rue ou les diatribes jetées sur des forums. Elles sont néanmoins plus efficaces.

Les URPS ne sont pas un nouveau hochet syndical, pas plus que les ARS ne sont le dernier gadget administratif. C'est ici que vont se jouer, pour le meilleur ou pour le pire, l'avenir du système de santé à la Française et le futur de notre exercice libéral. Vous abstenir de voter, c'est envoyer un signal fort aux pouvoirs publics : *"les kinésithérapeutes libéraux ne sont pas soucieux de leur avenir et ils encaisseront sans moufeter tous les coups que l'on pourra leur donner"* ! Renversez la vapeur ! Montrez que vous êtes en capacité de prendre en main votre destin et glissez votre bulletin dans l'enveloppe ! Rappelez-vous toutefois, que seul celui de la liste FFMKR dispose des moyens de vous assurer une représentativité équitable et la défense durable de vos intérêts.

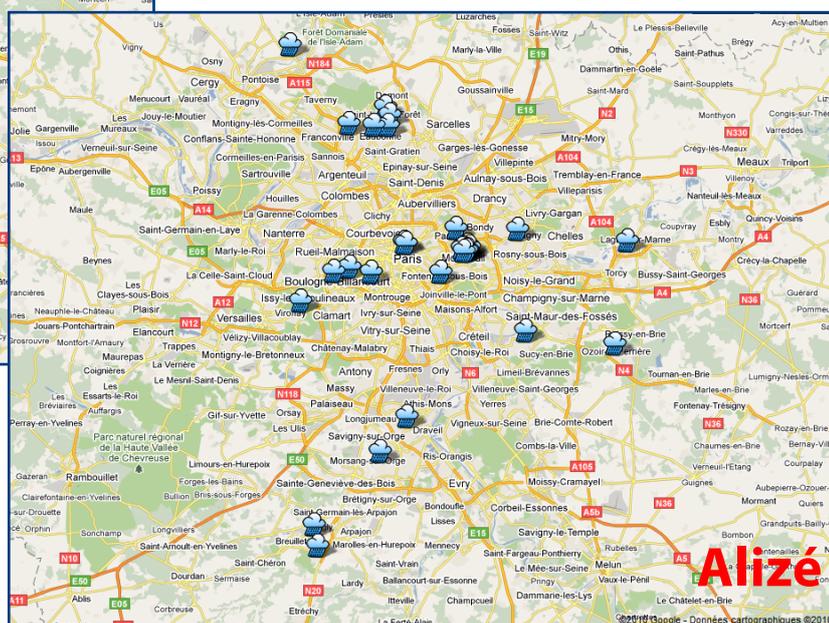
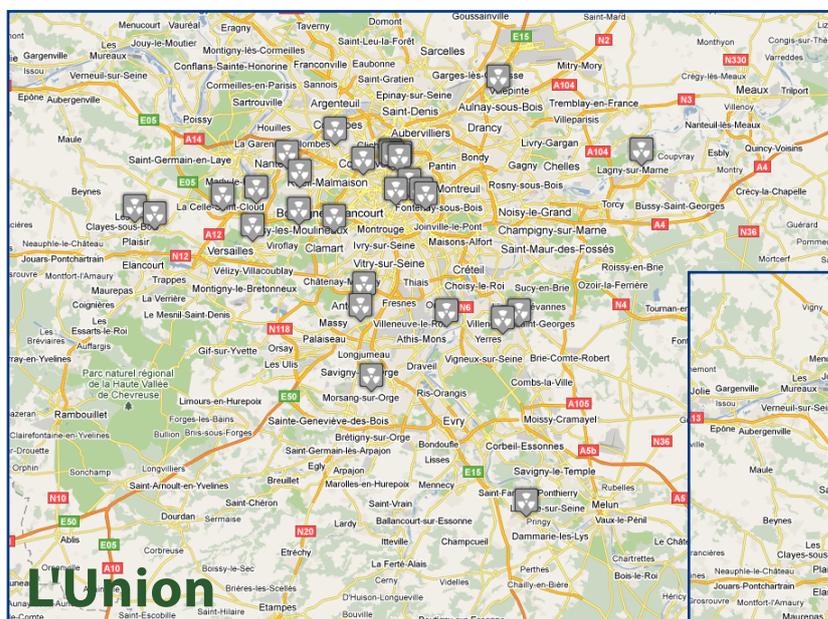
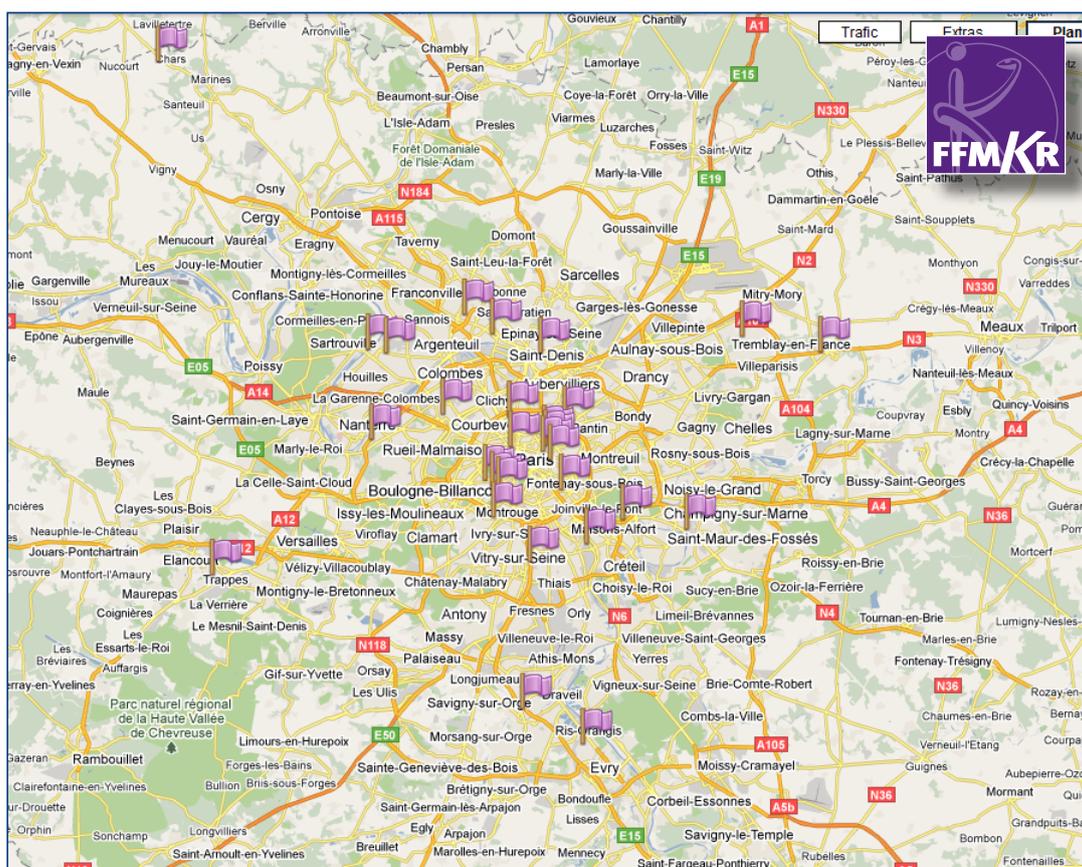
Claude Cabin



LES CANDIDATS PARISIENS



LES CANDIDATS EN ÎLE-DE-FRANCE



La liste FFMKR d'Île-de-France a sollicité deux consœurs non syndiquées à se porter candidates sous ses couleurs. Kiné Flash Paris a voulu savoir qui elles sont et pourquoi ont-elles accepté de se lancer dans l'aventure.



Sylvie Lapierre-Cocquerel a obtenu son Diplôme d'État en 1988. Elle exerce à Paris dans le 2^{ème} arrondissement et pratique de manière exclusive la rééducation oro-faciale. Elle détient un DU de réhabilitation maxillo-faciale et un Master en Économie et Gestion de la Santé.



Marie-Françoise Duffrin est diplômée depuis 1984. Elle est Expert Judiciaire près la Cour d'Appel de Paris, Présidente de la Compagnie Nationale des Kinésithérapeutes Experts (C.N.K.E.), Secrétaire Générale du Réseau Récup'Air et Cadre MK à la Fédération Française Handisport (F.F.H.). Elle exerce à Paris dans le 14^{ème} arrondissement. Elle se définit comme une kinésithérapeute généraliste, mais pratique principalement la réhabilitation respiratoire, la kinésithérapie du sport et la thérapie manuelle.

Élections



KFP : Pourquoi avez-vous accepté de vous porter candidate ? Que pensez-vous pouvoir apporter de différent et de novateur au sein d'une équipe constituée de syndicalistes ?

Sylvie Lapierre-Cocquerel : Après une thèse professionnelle sur « Le devenir de la Kinésithérapie », cette proposition m'est apparue comme la prochaine étape de mon parcours. Face à l'opposition souvent dogmatique des syndicalistes, ma formation me radicalise moins ; j'espère pouvoir apporter un éclairage pédagogique et méthodologique sur les nouveaux modes d'exercice et la mise en place de projets (prise en charge du diabète, des AVC...).

Marie-Françoise Duffrin : La critique est facile... À un moment donné, il faut agir. Quand Philippe Cochard m'a proposé d'être sur la liste de la Fédération Française des Masseurs-kinésithérapeutes Rééducateurs (F.F.M.K.R.) j'ai accepté. Mon expérience d'un Réseau, mon appartenance à la FFH et ma formation juridique succincte peuvent contribuer à apporter un regard nouveau sur les projets et les décisions à venir qui vont engager notre profession.

Le MK est indépendant et individualiste. Dans les années prochaines, notre façon de travailler va évoluer. À nous d'être force de proposition. Je sais qu'il est difficile de motiver les MK pour voter car la plupart pensent que cela ne sert à rien. De nouvelles têtes, comme dans d'autres élections, vont, je l'espère, être sources d'engagement. La communication, ces dernières années a beaucoup changé, la profession a pris une certaine autonomie. Il faudrait vraiment s'approprier de nouveaux éléments comme l'évaluation du handicap ; être auteur et non plus agent. À nous d'apporter la preuve de notre efficacité, à nous d'écrire ! Seul l'écrit laisse une trace. Il permettra des études et nous couvrira en cas où notre responsabilité serait mise en cause.

KFP : Les ARS inquiètent les Syndicats de libéraux de Santé du fait du risque d'étatisation du système de santé. Pensez-vous toutefois que leurs corollaires, les URPS, ont capacité à devenir pour les kinésithérapeutes une chance de peser un peu plus sur les mécanismes de décisions ?

Sylvie Lapierre-Cocquerel : L'étatisation de la Santé est déjà une réalité depuis 1996 avec l'institution des Lois de financement de la Sécurité Sociale ! Les URML (Union régionale des médecins libéraux) ont été les incubateurs des futures URPS, qui regrouperont l'ensemble des professionnels de santé libéraux.

Ces expérimentations ont été porteuses pour leur profession, gageons qu'il en sera de même pour la kinésithérapie.

L'organisation de l'offre de soins en France est un des véritables enjeux de notre société.

Les professionnels libéraux ont aujourd'hui les cartes en main pour s'organiser et penser des projets de santé de proximité adaptés aux besoins de soins.

Élections



Marie-Françoise Duffrin : Je le souhaite vraiment car nous devons peser sur les choix de l'exercice de demain (Réseaux, Associations...) mais toujours demeurer une profession libérale.

Nous avons une expertise et des compétences ; à nous de savoir les mettre en valeur, prouver leur efficacité, ce qui va imposer une remise en question pour chacun d'entre nous. Cela passera par une formation initiale de haut niveau, une formation continue reconnue et l'évaluation de nos pratiques professionnelles. Un nouveau créneau s'ouvre à nous : l'éducation thérapeutique. Nous devons participer à ces programmes comme le font d'autres professions de santé. La profession doit avoir confiance en elle.

KFP : Quelles sont les valeurs qui vous rapprochent de la FFMKR ?

Sylvie Lapierre-Cocquerel : Le projet URPS porté par les syndicats franciliens affiliés à la FFMKR, et tant l'action régionale (un système cohérent, global en réponse aux besoins des usagers et aux politiques de Santé publique) que nationale (réforme des études, défense de l'identité libérale de la profession) sont en adéquation avec mes convictions.

Marie-Françoise Duffrin : La persévérance et la ténacité, même si je n'ai pas toujours été d'accord avec toutes leurs décisions. Je souhaiterais que la FFMKR soit moins frileuse sur l'avenir de notre profession.

KFP : Pourquoi n'êtes-vous pas syndiquée ?

Sylvie Lapierre-Cocquerel : J'ai une image caricaturale du syndicalisme, de ses revendications passistes, je ne demande qu'à changer !

Marie-Françoise Duffrin : Pour être nommé expert judiciaire, ne pas occuper un poste dans un syndicat est un atout. Je ne désirais pas être une simple adhérente... cela ne m'a pas empêchée d'être abonnée à KA depuis 25 ans.

KFP : Quels sont, d'après vous, les atouts de la liste FFMKR Île-de-France pour cette élection ?

Sylvie Lapierre-Cocquerel : Une vraie représentation départementale, incontournable dans une région présentant de telles disparités démographiques, de revenus, de conditions d'exercice, et des candidats rompus aux négociations mais aussi forces de propositions.

Marie-Françoise Duffrin : Présenter des femmes et des hommes d'expérience et de terrain. Les décisions vont concerner Paris et l'Île-de-France, où la diversité et la demande des patients sont différentes. Avoir eu l'idée d'ouvrir ses listes à des non syndiqués, non par manque de candidats mais par volonté, prouve au moins que la FFMKR a l'ambition de bouger les lignes pour l'affirmation de la reconnaissance des compétences de la profession et l'expertise des professionnels. Plus que jamais, « l'avenir doit être entre nos mains ».

Propos recueillis par Claude Cabin

Les 14^{èmes} Assises Nationales de la Kinésithérapie

Elles se sont tenues à Lille les 23 et 24 octobre sous le titre "Nouveau siècle de la kinésithérapie". Elles ont été en quelque sorte le prolongement de celles de Caen, avec le but d'approfondir la vision prospective que la profession se doit de mener si elle entend survivre.

Cette manifestation a été largement commentée dans la presse professionnelle, aussi nous ne reviendrons ici que sur deux des tables rondes. La première est brûlante d'actualité, en cette veille d'élections aux URPS, ayant pour thème « Les évolutions de l'exercice de la kinésithérapie à l'heure de la régionalisation ». La seconde, nous a paru symptomatique des capacités des kinésithérapeutes à innover et à s'approprier toutes les nouveautés qui se présentent sur leur chemin : il s'agit de la présentation du projet d'E-Learning développé par l'INK, le projet ADS.



Quelles évolutions pour l'exercice de la kinésithérapie à l'heure de la régionalisation et de la coopération ?



Cette table ronde s'est ouverte dans une ambiance empreinte d'inquiétude et de colère. La crainte de voir les ARS mener à marche forcée l'étatisation du système de santé, foulant aux pieds les principes mêmes de l'exercice libéral (liberté d'installation, paiement à l'acte, volontariat pour la permanence des soins), est grande. La colère, provoquée par l'absence insupportable de revalorisation de nos actes, par la fonte de nos avantages conventionnels, par la poursuite de la mise en action de référentiels sclérés au mépris des engagements pris par l'UNCAM, semblait emplir la salle.

Il faut dire que face aux participants se trouvaient deux "hauts technocrates" dont les actions passées et à venir incitaient plus à la Bronca qu'à la Holà. M. Frédéric Van Roekeghem, Directeur Général de la CNAMTS, et M. Daniel Lenoir, Directeur de l'ARS Nord Pas-de-Calais. Face à ces deux ténors de la réduction comptable des dépenses de santé, se tenaient M. Michel Chassang, Président de la CSMF, M. Daniel Paguessorhaye, Vice-président de la FFMKR, M. Gérard Raymond, Président de l'Association Française des Diabétiques et M. François Maignien, Vice-président du CNOMK.



Daniel Lenoir a ouvert le débat en tentant de rassurer l'assistance et en promettant à qui voulait bien l'entendre que les ARS seraient un formidable outil de gestion de la santé et un haut lieu de la démocratie sanitaire. Visiblement la leçon de Madame Bachelot avait été bien apprise !

Il lui a été rétorqué par **Michel Chassang** que les directeurs des ARS étant pour la plupart issus du sérail administratif (bon nombre sont d'anciens Préfets), la souplesse et le pragmatisme indispensables à la gestion de notre système de santé allaient faire cruellement défaut. Pour le leader du syndicat de médecins, nous nous dirigeons avec certitude vers un système à l'anglo-saxonne et hospitalo-centré, dont la variable d'ajustement sera toujours constituée par les soins de ville. Le patron de la CSMF a exprimé ses craintes concernant la liberté d'installation car même si le schéma régional d'organisation des soins (SROS) ambulatoire n'est pas encore opposable, l'histoire a montré que les SROS hospitaliers qui ne l'étaient pas initialement le sont progressivement devenus. Michel Chassang s'est également inquiété de l'affaiblissement du pouvoir syndical national, et par conséquent de celui du système conventionnel national, que tentent d'organiser les ARS.



Les 14^{èmes} Assises Nationales de la Kinésithérapie



C'est alors qu'est entré sur le ring **Frédéric Van Roekeghem**, notre sémillant "directeur de la Sécu". Négligeant de saluer l'assistance, ce dernier a expliqué que l'Assurance Maladie est, du fait de la crise, sous pression financière intense et qu'il faudrait se contenter d'un ONDAM sous les 3 % d'évolution. Cela ne lui semblait d'ailleurs pas si mal, car selon lui, la situation est bien pire dans les autres pays européens. Les professionnels de santé devront donc faire aussi bien, voire mieux, avec toujours moins de moyens. Notre chantre de la maîtrise comptable nous aurait presque invité à "raser gratis"!

Sur la question des CAPI (contrats prévoyant une prime sur objectif de baisse de prescription pour les médecins), Frédéric Van Roekeghem s'est dit favorable à la création de CAPI conventionnels et n'a pas exclu d'inclure les prescriptions de kinésithérapie

dans ces CAPI.

Sur le sujet des référentiels, il n'a pas dérogé à la posture jusqu'aboutiste qu'emprunte l'Assurance Maladie depuis le début. Il a juste reconnu que du point de vue de la mise en pratique, la situation était parfois difficile sur le terrain.

Au chapitre des bonnes nouvelles, le Directeur de la CNAMTS a rappelé que son organisme avait recommandé que l'ONDAM des soins de ville soit supérieur à l'ONDAM total.



Puis ce fut le tour de **François Maignien** qui, après avoir insisté sur l'importance de la coordination des soins au service des patients et sur le risque d'étatisation du système de santé, a bien eu du mal à justifier devant l'assemblée la position du Conseil National de l'Ordre dans l'affaire de la création du métier d'aide-kiné. Nul doute qu'il ait maudit les grévistes ayant empêché le Président René Couratier de se rendre à Lille, le contraignant à prendre sa place au pied levé !

La parole de la FFMKR a été portée avec humour et brio par son Vice-président, **Daniel Paguessorhaye**. Réfutant les arguments du numéro 2 de l'Ordre sur les aides-kiné, il a démontré que la création des 50.000 postes de « manœuvres » de la kinésithérapie proposée par le CNOMK, couterait de 800.000 à 1 million d'euros et, se tournant vers Frédéric Van Roekeghem, lui a demandé en souriant si la Caisse était prête à budgéter cette dépense. Pour la FFMKR, la création d'une sous-profession n'est pas d'actualité. Par contre une réforme ambitieuse des études est indispensable. Sur le volet des référentiels, Daniel Paguessorhaye a rappelé la ferme opposition de la FFMKR face à des référentiels purement comptables, élaborés sans la profession, ne justifiant pas d'une véritable validation par l'HAS, et proclamés sur la base d'une étude partisane de l'Assurance Maladie.



Pour conclure, la parole a été donnée aux patients par le biais de **Gérard Raymond**. Ce dernier a regretté que la Loi HPST se révèle comme une occasion manquée pour faire évoluer le système de santé. Il a déploré le « reste à charge » pour les patients toujours croissant, et a insisté pour que le système solidaire que constitue l'Assurance Maladie soit pérennisé. Pour lui, les libéraux de santé assurent des soins de qualité et de proximité. L'objectif de toute politique de santé doit aujourd'hui se construire non seulement « autour des patients » mais « avec les patients ».



Il aurait été souhaitable d'entendre un responsable des assurances complémentaires qui, n'en doutons pas, vont prendre une place de plus en plus prépondérante dans le financement de la santé et donc dans les processus décisionnels.

Les 14^{èmes} Assises Nationales de la Kinésithérapie 2/2

Comme on pouvait s'en douter les responsables présents, ARS ou Assurance Maladie, sont restés figés sur leurs positions, n'écoulant ni les patients ni les professionnels. Les ARS ne permettront pas la mise en place d'une véritable démocratie sanitaire. Seul le rapport de force permettra de faire reculer la machine à broyer notre exercice libéral. Nous ne pourrons faire l'économie d'un rapprochement avec les associations de patients, qui comme nous ont tout à perdre face à l'étatisation du système de santé. Mais avant cela, il nous faut envoyer un message fort en votant massivement aux URPS, dernier rempart contre l'extinction du système libéral.

Formation à distance : le projet ADS



La présentation de ce projet novateur faisait suite à la table ronde portant sur le développement professionnel continu (DPC). La Loi HPST a instauré cette nouvelle usine à gaz qui va mettre à mal notre formation continue. L'obligation qui va être opposée aux kinésithérapeutes de se former ne devrait pas entraîner une augmentation des ressources allouées à cette formation. Nous allons devoir une nouvelle fois mettre la main à la poche pour répondre à cette nouvelle contrainte.

La solution de l'enseignement à distance (e-learning) devrait permettre de répondre à une demande de formation croissant de façon exponentielle, tout en limitant le coût pour les professionnels mais en conservant une excellente qualité.

Il peut sembler a priori difficile de proposer un enseignement à distance des techniques de kinésithérapie tant notre art est basé sur l'apprentissage du geste. C'est sans compter sur les éléments multimédia (dessin, vidéo, sons) contenus dans les modules ADS (aide à la décision sur site) a expliqué Dominique Mizéra, initiateur et pilote du projet.

L'e-learning permettra également de limiter la durée des formations présentiels. Les stagiaires pourront acquérir ou réviser les notions théoriques avant de passer à la pratique.

Quatre formations sont d'ores et déjà en ligne :



- Les entorses du genou (Aude Quesnot)
- Kinésithérapie des tendinopathies de la coiffe (Christophe Dauzac)
- Broncho-pneumopathie obstructive (Dominique Delplanque)
- Lymphœdème du membre supérieur après cancer du sein (Jean-Claude Ferrandez)

Le coût : entre 200 et 250 €

La partie technique est assurée par la société RM Ingénierie.

Un projet à suivre qui devrait bouleverser nos habitudes d'apprentissage en rendant la formation continue plus compatible avec l'activité libérale.

Claude Cabin

Dépassements d'honoraires et mutuelles : règlement de comptes

Les Français choisissent leur mutuelle en fonction de leurs besoins et en fonction de leurs moyens. Mais comme il est difficile de s'y retrouver et de comparer les différentes propositions, il arrive souvent que nos patients « pensent » être bien remboursés des soins prodigués par les kinésithérapeutes pratiquant des dépassements d'honoraires (DE).



Un jour, tout bascule, un accident de la vie plonge l'assuré social dans l'enfer administratif des contrats mal lus, mal adaptés par un assureur peu scrupuleux, et des petites lignes cachées. Il s'aperçoit alors que les DE ne sont pas pris en charge.

Pourtant, il n'en veut pas au kiné qui lui a fait du bien, qui l'a remis sur pied avec son plateau technique impressionnant, ses mains expertes et son savoir-faire acquis au cours de longues années d'expérience. Surtout que ce kiné l'avait prévenu.

Alors l'assuré téléphone à sa mutuelle et la personne lui dit que le kiné doit faire une facture et détailler les actes justifiant le DE. Mais on n'a pas à faire de facture puisque c'est un DE et qu'il est inscrit sur la feuille de soins ! Et puis le kiné n'a pas signé de convention avec des mutuelles !

L'assuré, qui reste un consommateur de santé, n'est pas content et reproche à l'assureur de lui avoir vendu un contrat inutile et menace de changer de mutuelle. En effet, certaines compagnies ont des contrats avec des taux de prise en charge bien meilleurs genre 150, 200 voire 300%. Le DE serait alors remboursé !

Le ton monte et l'assureur pris en défaut se défend en retournant la faute vers le thérapeute sauveur qui n'a pas le droit de pratiquer des DE systématiques.

Il faut porter plainte à la CPAM ! Lui suggère-t-il.

Mais que fait la police !!!

Sachant que la pratique des DE, incontournable au vu des charges qui explosent et du matériel coûteux, reste une nécessité sur Paris et qu'il s'agit là d'un point d'achoppement avec les Caisses, comment allons-nous nous défendre si nous sommes attaqués de toute part ?

Qu'auriez-vous fait dans ce cas précis ?

Ne soyons pas dupes et naïfs, nous sommes bel et bien dans un marché concurrentiel de la santé. Concurrence entre professionnels avec leurs plateaux techniques différents, concurrence entre les Caisses et concurrence entre les mutuelles et bientôt, concurrence des régions avec les ARS. Le système de santé français est en train de changer.

Nos armes actuelles sont-elles bien adaptées ? Resterons-nous seuls chacun de notre côté ou nous regrouperons-nous dans une unité syndicale forte car comptant de nombreux adhérents ? Quelle attitude adopterez-vous lorsque les assurances privées vous auront phagocytés avec des conditions de misère ?

C'est vous qui voyez !

Sandrine Bressand

Le hold-up de la kinésithérapie

Le 23 octobre 2008, la CNAM a lancé une offensive contre la kinésithérapie avec la parution d'une étude intitulée : « Démographie, activité et pratiques des MK libéraux en 2007 ». ¹

La profession y est l'objet d'un procès à charge largement relayé par la presse, (pour exemple Le Monde : *Soins de kiné : des durées très aléatoires, édition du 29 10 2008*).

De manière simpliste, il est démontré que dans les départements à forte densité de masseurs-kinésithérapeutes, leurs honoraires par patient s'avèrent plus élevés, les deux bornes extrêmes venant illustrer cette thèse.



Deux mois plus tard, ces conclusions propagandistes se traduisirent par l'article 42 de la LFSS pour 2009², instaurant la mise en place de référentiels, proposés par l'UNCAM et validés par la HAS, limitant le nombre d'actes en série par pathologie.

Cette intervention de l'État par la LFSS vient régulièrement mettre en porte-à-faux les politiques décidées au niveau conventionnel, distendant des liens paritaires déjà fragiles.

Depuis les ordonnances Juppé, l'État assume désormais ouvertement son rôle prépondérant dans la régulation du système de santé, de la maîtrise financière des dépenses jusqu'à son action menée sur l'offre de soins, la création des ARS en constituant l'ultime étape.

Et sous prétexte d'une meilleure cohérence du pilotage de l'ensemble des politiques de santé dans une région, la profession doit craindre la mise en péril de sa liberté d'installation.

En matière de régulation de l'offre de soins, les objectifs de l'assurance maladie sont clairs :

Après avoir signé un dispositif conventionnel de limitation de leur installation avec les infirmières libérales, elle souhaite obtenir un accord similaire avec notre profession.

Par les ARS, elle pourrait de nouveau contourner les négociations conventionnelles pour parvenir à ses fins.

Sylvie Lapierre-Cocquerel

1. ASSURANCE MALADIE. Démographie, activité et pratiques des masseurs-kinésithérapeutes libéraux en 2007, 23 octobre 2008

2. Loi n° 2008-1330 du 17 décembre 2008

SYNDICAT DES MKR DE PARIS : COTISATIONS 2011

	Cotisation 2009	Quote-part départementale	Quote-part fédérale
Tarif individuel	308 €	73 €	235 €
Tarif associés, conjoints	270 €	46 €	224 €
Tarif spécial "groupe" (à partir de 4)	225 €	46 €	179 €
Tarif moins de 30 ans	145 €	46 €	99 €
1 ^{ère} adhésion, nouveaux diplômés, retraités, salariés	59 €	10 €	49 €
Étudiants 3 ^e année d'IFMK	19 €	0 €	19 €



Cadeau fiscal... Peut-être pas

Que nous soyons mensualisé ou pas, la surprise a été grande lorsque le service des impôts a remboursé l'avance faite ou à la réception de l'avis du Trésor Public.

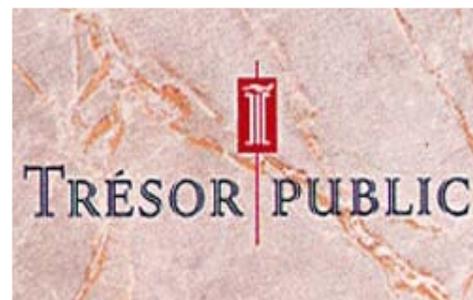
La cotisation avait énormément diminué. Ceci n'est pas une faveur, car les professions libérales étaient normalement exclues des modifications de cet impôt local, nous n'étions pas concerné par la Cotisation Economique Territoriale car cette dernière ne devait concerner que les entreprises de plus de cinq salariés.

L'UNAPL et la FFMKR ont vivement contesté cette mesure excluant les petites entreprises de cet allègement fiscal important.

Ce n'est pas sans difficulté, que la FFMKR a fait reculer le gouvernement de façon à aligner cette taxe. La CET nous est désormais devenue applicable, nous faisant bénéficier d'une importante remise d'impôt. Seulement, cette décision à peine entérinée, il a été décidé une nouvelle taxe pour 2011, perçue par les collectivités locales à l'appréciation des Mairies. Là encore la Fédération reste vigilante de façon que cette mesure soit encadrée et ne nous défavorise pas à nouveau.

Les combats ne sont jamais finis, plus nous serons nombreux à être syndiqués, mieux notre voix sera entendue. Ce sont vos revenus que nous défendons...

Jean-Pierre Lemaître



La rumeur mieux qu'un référentiel

La kinésithérapie respiratoire du nouveau-né dans le cas des affections sifflantes et sécrétantes a sollicité de nombreuses interventions, dans la presse médicale, à la télévision, tout cela pour rassurer les parents, conseiller aux médecins de ne pas prescrire car le bruit court que c'est complètement inutile.

Comment est née la rumeur ?

À partir d'une étude sérieuse, "*Bronchinou*" où il a été mis en évidence que la kinésithérapie respiratoire pédiatrique ne raccourcissait pas le temps d'hospitalisation des enfants nécessitant un séjour à l'hôpital.

Il a suffi d'en déduire par des gens bien intentionnés... que c'était inutile.

C'est cependant omettre que le tableau clinique, que les antécédents des enfants hospitalisés sont différents des nourrissons vus en ambulatoire.

Que l'objet de cette kinésithérapie est de désencombrer l'enfant pendant la phase sécrétante, de faciliter son alimentation, d'éviter la déshydratation, de faciliter la qualité de son sommeil, d'assurer une surveillance de l'enfant pendant cette phase d'hyper-sécrétion, évitant ainsi des hospitalisations, c'est aussi un moment privilégié pour un travail d'éducation en santé des parents.

Ainsi la rumeur va de son pas rassurant priver de nombreux enfants de la prise en charge par des kinésithérapeutes.

Enfin cette rumeur aura au moins tenté de réduire l'activité des kinésithérapeutes inscrivant leur action dans une démarche de Santé Publique.

Voilà comment la rumeur peut être plus forte qu'un référentiel.

Jean-Pierre Lemaître



DEP – DAP – BÉMOL // DINGUE – DINGUE

L'Arrêté du 26 octobre 2010 fixant le modèle de la Demande d'Accord Préalable pour l'assurance maladie, maternité et accident du travail est paru au Journal Officiel le 18 novembre 2010.

La DEP a été supprimée le même jour.

Ainsi nous devons selon les textes utiliser la DAP, document commun à tous les envois de demande de soins à la CPAM.

Ces demandes n'étant pas nécessaires lorsque moins de trente séances ont été prescrites dans l'année tournante (date à date).

Par contre, la prescription doit être adressée à la CPAM :

- Par le patient lorsque qu'il règle les séances
- Par le kinésithérapeute lorsqu'il pratique le tiers-payant (envoi une fois par mois au centre pivot, mais les modalités ne sont pas définies pour Paris)
- En cas d'envoi de DAP :
 - Plus de trente séances : DAP + prescription
 - Référentiel si le MK est amené à faire des séances au-delà du nombre autorisé : DAP + prescription + argumentaire.

C'est ce que la CNAMTS appelle une simplification administrative.

BÉMOL

Tout envoi de DEP à partir du 18 novembre 2010 fera l'objet d'un refus administratif.

Les DAP papier ne sont pas disponibles.

Les logiciels n'ont pas encore intégré les nouveaux formulaires.

Seule une DAP en ligne existe via Ameli, mais son accès et son remplissage restent difficiles, chronophages, diaboliques.

Ne rien envoyer pour l'instant, attendre la réception des formulaires DAP reste sage.

DINGUE-DINGUE

Jean-Pierre Lemaître

Les immortelles d'Audiard commentent l'actualité



La profession se féminise.
Ces dames vont même voter aux URPS.
Pire, certaines sont même candidates !

*"Autrefois les femmes tenaient la maison, repassaient le linge et briquaient les cuivres. Aujourd'hui elles votent et lisent la Série noire. Résultat...
- Résultat?
- Résultat, au marché, ces dames se font refiler des pommes blettes !"*



dit par Jean Gabin et Jeanne Moreau dans *Gaz-Oil* (1955), de Gilles Grangier

Congrès, humour et gastronomie...



Sacrifier un week end de 3 jours pour aller à un congrès de la FFMKR demande beaucoup d'abnégation et de sacrifices. Heureusement ce sacrifice est largement compensé par le plaisir de rencontrer nos confrères de province et d'outre mer, et de découvrir une ville et une région.

Lille n'a pas manqué à cette tradition. Nos confrères du Nord ont été à la hauteur de la réputation de cette belle région de France. L'accueil et la convivialité ont été chaleureux. Lille est au cœur de l'Europe et toute son histoire lui confère une richesse inestimable.

Cette année nos amis nordistes, pour rompre, il faut bien le dire, avec une certaine monotonie et lassitude des débats, ont eu l'excellente idée de nous proposer quelques intermèdes particulièrement réussis et appréciés de tous.

Le premier, trois comédiens de la Ligue d'improvisation qui nous ont proposé quelques sketches mettant en scène notre actualité professionnelle. La caricature et la dérision de ces trois acrobates de l'humour ont fait l'unanimité et ont rencontré un large succès bien mérité.

Le deuxième a été l'intervention, haute en couleurs de PIERROT, prince des gastronomes du nord. Nous avons été immédiatement conquis par son style et sa façon de nous vanter avec passion et drôlerie des recettes et produits de sa région. La France a cette chance de posséder une gastronomie unique au monde (cette dernière vient d'être reconnue au patrimoine mondial de l'UNESCO, excusez du peu !). Eh bien la richesse de ce patrimoine est défendue haut et fort avec une générosité inégalable par des artisans généreux et haut en couleurs comme PIERROT.

Il nous a régales par l'évocation de tous les produits régionaux et de nombreuses recettes. Tout d'abord la bière. Les brasseries artisanales de Lille à St Omer sont innombrables. Cette même bière qui rentrera dans la composition de nombreuses recettes comme la soupe de betteraves, le coq à la gueuse ou la carbonnade flamande. Ensuite nous avons salivé à l'évocation de l'andouillette de Cambrai, de l'anguille au vert ou des chicons (endives) qui accompagnent merveilleusement bien une échine de porc confite.

Sans oublier ces plats uniques et souvent trop injustement méconnus.

Le Waterzooï: mélange de poissons d'eau douce à la sauce épicée et onctueuse, **le Hochepot** : morceaux de bœuf, de veau, de mouton et pied de cochon avec tous les légumes du pot au feu, **le Potjevleesch** : terrine de viande blanche en gelée (veau, lapin et poule) agrémenté de lard et de vin blanc.

Enfin avant de passer aux fromages et desserts, les salades du nord, qu'elles soient de pissenlits, chicorée ou chicons, avec de l'ail fumé d'Arleux au goût surprenant. Enfin le célèbre maroilles que l'on peut déguster en flamiche ou au petit déjeuner avec son café pour les puristes de la tradition. PIERROT termina sa conférence en nous livrant le secret des incontournables frites du nord : elles sont frites à la graisse de bœuf ce qui leur confère ce croustillant et ce goût inimitables.

Vous l'aurez compris chers amis, si vous ne connaissez pas cette région du nord, il est grand temps que vous combliez cette lacune. Pour nous parisiens Lille est facile et rapide d'accès que ce soit en voiture ou en TGV. Un week-end en terre nordiste est un pur bonheur et un enchantement garanti.

Jean-Louis Besse

